



1^{ère} année 2017/2018

Institutions administratives

Les institutions administratives sont l'ensemble des structures juridiquement organisées et dotées de compétences propres qui remplissent les fonctions assignées à l'administration, que celle-ci soit centralisée, déconcentrée ou décentralisée. L'étude de ces institutions permet donc une meilleure connaissance des personnes publiques (au premier rang desquelles l'Etat et les collectivités territoriales) et d'analyser le rôle de l'administration publique en présentant ses missions, ses fonctionnements et dysfonctionnements mais aussi plus généralement sa place et sa charge symbolique dans la société actuelle.

Le cours traitera successivement de l'administration centrale de l'Etat, de l'administration déconcentrée de l'Etat, des collectivités territoriales, de la modernisation de l'administration et de la place du citoyen dans l'action administrative.